

2R ORANGE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 30 000 €
SIEGE SOCIAL : RUE DE CARIGNAN
84100 ORANGE

890.718.257 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le trente-et-un décembre,

La société B&B FINANCES, représentée par son Gérant, Monsieur Fabrice BOLTRI, agissant en qualité d'associée unique de la société 2R ORANGE,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire,
- Agrément d'un projet de nantissement d'actions,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission, de la société HOLDING 2R de ses fonctions de Président de la Société et décide, en tant que de besoin de le dispenser de l'exécution d'un préavis de sorte que sa démission soit effective ce jour.

L'associée unique décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée, la société **B&B FINANCES**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à AVIGNON (84000) 23 rue du Vieux Sextier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 929.886.075 RCS AVIGNON.

Monsieur Fabrice BOLTRI, ès qualités, déclare accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à la société B&B FINANCES et que rien ne s'oppose à ladite acceptation.

Elle exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir procédé à la souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition des actions de la Société intervenue ce jour auprès de :

- la banque CAISSE D'EPARGNE Loire Drôme Ardèche dont le siège social est situé Espace Fauriel – 17 rue des Frères Ponchardier – B.P 147 – 42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2, pour un montant de 600 000 euros, sur 7 ans, au taux de 3,100 %,

constate que ladite banque sollicite en garantie du remboursement du prêt, le nantissement du compte de titres financiers lui appartenant et sur lequel sont inscrits les 3 000 actions de la Société,

décide d'autoriser ledit nantissement au profit de la banque CAISSE D'EPARGNE Loire Drôme Ardèche et d'agréer ladite banque en qualité de nouvelle associée éventuelle au cas où le gage constitué viendrait à être réalisé, en se réservant toutefois la faculté de racheter par priorité et au prix qui en serait fixé en justice les actions nanties mises en vente en vue de réduire son capital.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
Pour la société B&B FINANCES
Monsieur Fabrice BOLTRI
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

DocuSigned by:

Fabrice BOLTRI

EDECD0D41849409...